

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2023

P JL DE FINANCES DE FIN DE GESTION POUR 2023 - (N° 1818)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 97

présenté par

M. Ben Cheikh, Mme Arrighi, Mme Sas, M. Bayou, Mme Belluco, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoès, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 5**ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Action de la France en Europe et dans le monde	+4 000 000	0	+4 000 000	0
Diplomatie culturelle et d'influence	0	+4 000 000	0	+4 000 000
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0	0	0
TOTAUX	+4 000 000	+4 000 000	+4 000 000	+4 000 000
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement avait été adopté en octobre 2022 en commission des finances afin d'allouer une enveloppe supplémentaire à la reconstruction et sécurisation de notre poste à

Ouagadougou. Malgré son adoption en commission et sa pertinence, ce dispositif n'a pas été conservé dans le texte définitif suivant l'utilisation du 49-3, privant ainsi le ministère de moyens d'action rapide pour sécuriser le poste.

Le PLF pour 2024 ne le permettant pas malgré les nombreuses propositions faites en commission, ce PLFG - grâce à ces 80 millions d'euros de crédits finalement annulés, se doit de permettre le financement de cette sécurisation du poste .

En effet, les violences constatées au début du mois d'octobre 2022 ont occasionné des dégâts importants sur les bâtiments de notre ambassade, de notre consulat et ceux de l'Institut français à Ouagadougou, les rendant non fonctionnels.

Au regard de ces éléments, il est urgent d'apporter une enveloppe supplémentaire à destination de notre représentation à Ouagadougou afin de pouvoir reconstruire dans les plus brefs délais et permettre la mise en sécurité de nos personnels sur place, démontrant ainsi l'engagement de la France auprès de nos compatriotes au Burkina Faso.

La direction des immeubles et de la logistique (DIL) du ministère de l'Europe et des affaires étrangères a dans un premier temps estimé à 2,5 millions le coût des travaux de réparation et de sécurisation des emprises de la France dans la capitale du Burkina Faso, chiffre qu'a annoncé la ministre lors d'une audition au Sénat. Toutefois, une estimation plus récente fait état d'un besoin de près de 4 millions d'euros.

Ainsi, cet amendement augmente de 4 millions d'euros les AE et CP des crédits de l'action 7 « réseau diplomatique » du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » et diminue à due concurrence les AE et CP de l'action 04 Enseignement supérieur et recherche du programme 185 Diplomatie culturelle et d'influence.

Il convient de rappeler que l'ensemble des programmes de la mission « Action Extérieure de l'État » sont jugés comme sous-dotés par le rapporteur, et qu'il conviendrait plutôt de procéder à une augmentation des crédits des différents programmes de cette mission.